



ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN

Le Maire de la **Commune de Banfora**

Soussigné, atteste que la Parcelle unique du lot n°27 de la section 47 sise à Kossara secteur n°14, d'une superficie de 10915 m² est attribuée à Monsieur Aimé Désiré HEMA, pour la construction d'un établissement d'enseignement technique.

Monsieur Aimé Désiré HEMA est invité à prendre attache avec les Services des Domaines et de la Publicité Foncière de la Comoé, pour les formalités administratives y relatives. Aussi, il prendra toutes les dispositions utiles pour mettre cette parcelle en valeur conformément à sa destination dans ***un délai de trois (03) ans.***

Passé ce délai, la Commune se verra l'obligation de procéder à un retrait de ladite parcelle sans préavis.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Banfora, le 25 avril 2012

Le Maire



Souleymane SOULAMA.-

Chevalier de l'Ordre National